

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LIMOGES

18 PLACE WINSTON CHURCHILL (B.P.3130)
87031 LIMOGES CEDEX
TEL : 05.55.34.60.75
MINITEL : 3617 INFOGREFFE - www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DÉPÔT



FIDAL

23 RUE HUBERT CURIEN
87038 LIMOGES CEDEX

V/REF :

N/REF : 57 B 197 / 2009-A-658

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LIMOGES certifie qu'il a reçu le 05/03/2009,

P.V. d'assemblée du 12/12/2008

- Modification du directoire - conseil de surveillance

Concernant la société

S.A. A. RAYNAUD & CIE

Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

14 Ancienne route d'Aixe

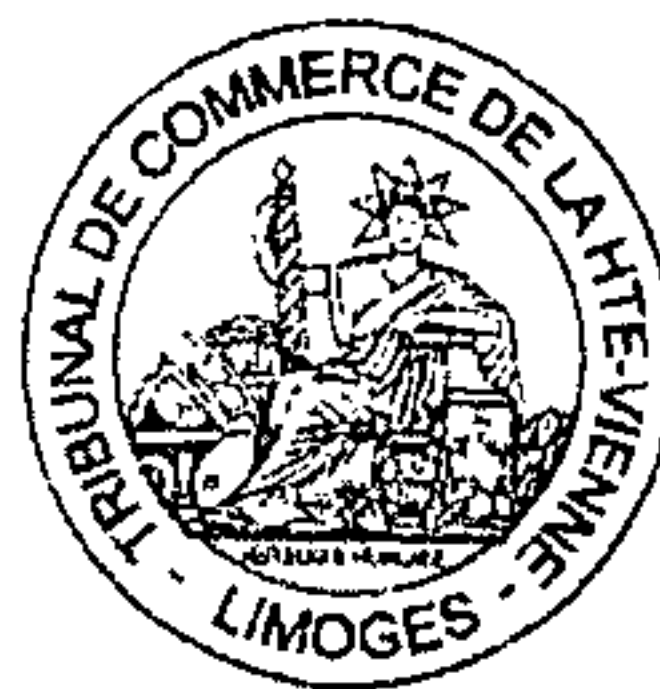
87170 Isle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-658 le 05/03/2009

R.C.S. LIMOGES 757 501 978 (57 B 197)

Fait à LIMOGES le 05/03/2009,

Le Greffier



SA A. RAYNAUD et Cie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de :684 222 Euros
SIEGE SOCIAL : 14, Ancienne Route d'Aixe - ISLE (Haute-Vienne)
757 501 978 RCS LIMOGES

**REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 12 DECEMBRE 2008**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 12 décembre 2008 à 14 heures 30, le conseil de surveillance s'est réuni, à PARIS – 9, rue Royale, sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Guy ROUGET
- Madame Corinne SAINT-GUILHEM.
- Monsieur Georges de MONTLAUR

Sont absents excusés :

- Madame Monique de MONSPEY
- Monsieur Georges MAES

Trois membres du conseil sur les cinq en exercice étant présents, le conseil peut donc valablement délibérer.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Bertrand RAYNAUD et Monsieur Michel ROUGET
- Madame LEYSENNE et Madame LEFEBVRE, déléguées du comité d'entreprise
- Monsieur Olivier MAES
- Monsieur ESTRADÉ

Monsieur Guy ROUGET préside la séance.

.....

Monsieur Guy ROUGET ouvre la séance en indiquant au conseil que Monsieur Georges MAES lui a fait part, pour des raisons de santé, de sa volonté d'être déchargé de son mandat de membre du conseil de surveillance.

Monsieur ROUGET déclare regretter cette décision et rend hommage à Monsieur MAES pour l'activité déployée pendant de nombreuses années au profit de la société.

Il propose alors au conseil de coopter, en qualité de membre du conseil, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Georges MAES, Monsieur Olivier MAES.

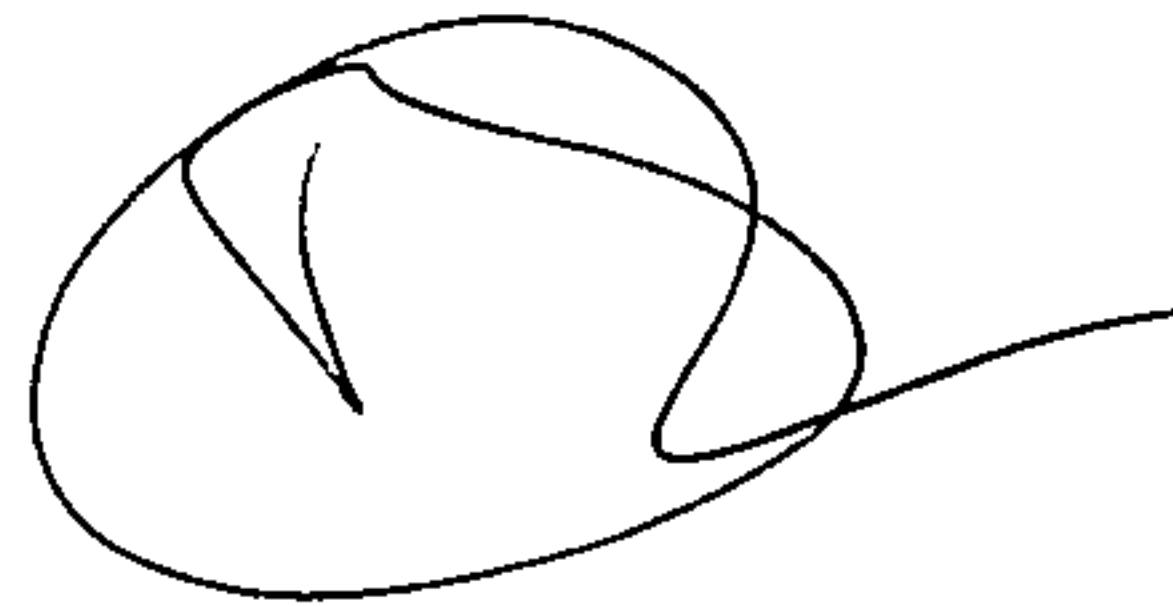
Le conseil, à l'unanimité, décide alors de coopter Monsieur Olivier MAES, demeurant à PARIS (7^{ème}) 19, avenue Duquesne, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

Monsieur Olivier MAES remercie le conseil de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ce mandat et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

.....

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line extending to the right.